



Règlement du Mémorial Sekulic 2026

ETAT : 02.03.2026

www.aff-ffv.ch

Table des matières

Art. 1 Qualification	3
Art. 2 Contrôle	3
Art. 3 Joueurs non qualifiés	3
Art. 4 Nombre de joueurs / Changements	4
Art. 5 Durée de jeu / Nombre de matchs	4
Art. 6 Formule des tournois	4
Art. 7 Règles de jeu / Equipement / Choix du côté / Remise en jeu	5
Art. 8 Sanctions	5
Art. 9 Réclamations	5
Art. 10 Prix	5
Art. 11 Zone spectateurs / Zone Coaching	6
Art. 12 Sécurité	6
Art. 13 Dispositions finales / Renvoi / Responsabilité	6

Remarque préliminaire :

Pour des raisons de simplification linguistique et de lisibilité, seule la forme masculine est utilisée dans le présent règlement, étant entendu que les termes désignant des personnes s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes.

Art. 1 Qualification

- a) Le tournoi est réservé aux joueurs et joueuses des catégories suivantes :

Catégorie	Composition des équipes	Années de naissance	
		Garçons	Filles
D-9	garçons et/ou filles	2012/2013/2014	2011/2012/2013/2014/2015
FF-14-9	filles uniquement		2012/2013/2014/2015
D-7	garçons et/ou filles	2013/2014/2015	2011/2012/2013/2014/2015
FF-14-7	filles uniquement		2012/2013/2014/2015
E	garçons et/ou filles	2015/2016/2017	2015/2016/2017
FF-11	filles uniquement		2015/2016/2017/2018
F	garçons et/ou filles	2017/2018/2019	2017/2018/2019

- b) **Pour toutes les catégories, sauf la catégorie F** : un joueur est qualifié lorsqu'il possède une licence ASF valable et établie au nom de son club (ou d'un club du regroupement).
- c) **Pour la catégorie F** : Le joueur doit être annoncé sur clubcorner (joueur sans qualification formelle).
- d) Un joueur ne peut jouer qu'avec une équipe par catégorie.
- e) Les junior(e)s ayant évolué durant le tour printemps au sein des équipes du Team AFF/FFV sont lié(e)s à cette structure et ne peuvent par conséquent pas participer au Mémorial Sekulic.

Art. 2 Contrôle

- a) Chaque responsable d'équipe remettra au jury, avant le premier match, la liste des joueurs participant au tournoi ainsi que leur date de naissance et numéro de licence (clubcorner).
- b) En cas de vérification seuls les licences ASF feront foi.

Art. 3 Joueurs non qualifiés

- a) Un joueur trop âgé ou qualifié avec un autre club en championnat, fait perdre par forfait (0:2) tous les matchs qu'il a joués avec son équipe. Si le contrôle a lieu durant les finales, l'équipe est éliminée et remplacée par son adversaire direct.
- b) Un joueur qui n'est pas inscrit sur la liste des joueurs et qui a pris part au match fait perdre l'équipe par forfait (0:2).
- c) Si un joueur est inscrit sur la liste des joueurs d'une autre équipe dans la même catégorie, celle-ci perdra les matchs déjà joués par forfait (0:2). L'équipe officielle du joueur est celle qui dispute son premier match avant l'autre équipe. Dans le cas, où ces équipes jouent en même temps, le jury tranchera sans appel pour une ou l'autre des équipes.
- d) Exception pour les catégories E, FF-11 et F : il n'y a pas de forfait et l'équipe peut continuer le tournoi, mais le joueur non-qualifié doit être retiré immédiatement du tournoi et de la liste des joueurs de l'équipe. **Le club sera amendé par l'Association Fribourgeoise de Football d'une amende de CHF 200.00 par joueur non-qualifié.**

Art. 4 Nombre de joueurs / Changements

- a) **Catégories D-9, FF-14-9 et FF-14-7** : Cinq joueurs plus le gardien (onze par équipe au maximum).
L'équipe qui ne se présente pas avec au moins cinq joueurs sur le terrain au moment du coup d'envoi, perd le match par forfait (0:2).
- b) **Catégorie D-7** : Cinq joueurs plus le gardien (onze par équipe au maximum);
- c) **Catégories E et FF-11** : Quatre joueurs plus le gardien (neuf par équipe au maximum) ;
- d) **Catégorie F** : Quatre joueurs plus le gardien (neuf par équipe au maximum) ;
- e) **Dans toutes les catégories** : les changements de joueurs sont libres.

Art. 5 Durée de jeu / Nombre de matchs

La durée de jeu ne doit pas être inférieure à douze minutes par match. Chaque équipe doit pouvoir jouer **au moins 60 minutes**, réparties sur la journée.

Le tournoi débutera aux alentours de 8h et se terminera idéalement à 18h, au plus tard à 19h.

Art. 6 Formule des tournois

- a) **Catégorie D-9** : l'organisateur répartit les équipes dans divers groupes par tirage au sort, ceci en fonction de l'art. 5 du présent règlement. A la fin du tour de qualification, le classement se fait aux points. En cas d'égalité entre plusieurs équipes au sein d'un groupe, le classement s'établit en fonction du Règlement de Jeu de l'ASF, art. 48. Un certain nombre d'équipes – déterminé par l'organisateur – se qualifie pour la phase finale qui se déroule en principe selon le système de la coupe. En cas d'égalité à la fin d'un match de finale, on procède au tir de 3 penalties.
- b) **Catégories FF-14-9 et FF-14-7** : les équipes joueront dans un groupe séparé et auront leurs propres finales (Demi-finale et finale)
- c) **Catégories D-7, E et F** : l'organisateur répartit les équipes dans divers groupes par tirage au sort, ceci en fonction de l'art. 5 du présent règlement. Les équipes se répartissent en deux degrés et ceci en fonction des inscriptions faites par les clubs. Aucun classement, ni résultat ne sera établi.
- d) **Catégorie FF-11** : les équipes joueront dans un groupe séparé, aucun classement, ni résultat ne sera établi.
- e) Aucun arbitre pour les catégories D-7, E, FF-11 et F, mais, des observateurs aux abords des terrains seront présents.

Art. 7 Règles de jeu / Equipement / Choix du côté / Remise en jeu

- a) Les règles du jeu actuellement en vigueur sont appliquées (ASF, Prescriptions d'exécution pour l'organisation de jeu des juniors D-9, FF-14-9, D-7, FF-14-7, E, FF-11, F). Pour rappel, les juniors E, FF-11 et F jouent selon les règles du *Brack Play more football*.
- b) Dans toutes les catégories, lors du dégagement du gardien le ballon devra retomber ou être touché par un joueur avant la ligne du milieu du terrain. Dans le cas contraire, la reprise du jeu se fait par un coup franc indirect depuis le milieu du terrain.
- c) Les joueurs sont équipés uniquement de souliers à crampons fixes. Les protège-tibias sont obligatoires. Pour les catégories avec arbitre, l'arbitre contrôle cet équipement avant chaque match. Pour les catégories sans arbitre, l'entraîneur veillera à contrôler l'équipement de sa propre équipe.
- d) L'équipe désignée en premier sur le plan des matchs bénéficie de la mise en jeu et joue dans ses propres couleurs. Elle se place sur la moitié de terrain désigné par le jury. L'autre équipe doit, si nécessaire, changer ses couleurs (casaques mises à disposition par le club organisateur).

Art. 8 Sanctions

- a) En cas d'avertissement, le joueur sera exclu du match, mais immédiatement remplacé par un autre joueur de son équipe. Aucune minorité numérique de l'équipe.
- b) En cas de faute grave, le jury peut exclure un joueur ou une équipe pour la durée du tournoi.

Art. 9 Réclamations

En cas de réclamation, celle-ci doit être immédiatement annoncée par le responsable de l'équipe à l'arbitre pour les catégories avec arbitre ou au jury pour les catégories sans arbitre. La réclamation sera confirmée par écrit, par le responsable de l'équipe et le capitaine au jury dès l'issue du match, mais au maximum dix minutes après. Une caution de CHF 50.- accompagnera le dépôt de la réclamation. Celle-ci sera restituée si la réclamation est justifiée, sinon elle restera acquise à l'organisateur. Aucune prolongation de délai ne sera accordée pour son dépôt. La réclamation n'a pas d'effet suspensif. Le non-respect de la procédure précitée entraîne l'irrecevabilité de la réclamation.

Art. 10 Prix

- a) Chaque participant/e (selon la liste des joueurs) reçoit un prix souvenir.
- b) Les quatre premières équipes des catégories D-9, reçoivent une coupe gagnée de manière définitive.
- c) Les quatre premières équipes des catégories FF-14-9 et FF-14-7 (qui jouent ensemble), reçoivent une coupe gagnée de manière définitive.

Art. 11 Zone spectateurs / Zone Coaching

Lors de chaque journée, la zone spectateurs et la zone coaching doivent être rigoureusement respectées selon les règlements et prescriptions de l'ASF et l'AFF en vigueur.

Art. 12 Sécurité

Le club organisateur est responsable de :

- la sécurité des spectateurs et des joueurs ;
- la sécurité des infrastructures fixes et mobiles ;
- l'ancrage des buts de football.

Art. 13 Dispositions finales / Renvoi / Responsabilité

- a) Les cas non prévus dans le présent règlement sont tranchés de manière définitive par le jury, selon les règlements et prescriptions de l'ASF et l'AFF en vigueur.
- b) En cas d'intempéries, même si les équipes sont déjà sur place, l'organisateur décide sans appel, du déroulement du tournoi.
- c) L'organisateur n'assume aucune responsabilité en cas de vol(s).
- d) La version française du présent règlement fait foi.

ASSOCIATION FRIBOURGEOISE DE FOOTBALL (AFF)

Comité Central et Commission Technique & des Juniors